

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 Juin 2020 - Séance n°3

L'an deux mil vingt, deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Colette ANCELLE, Yves BOSVAL, Baptiste JULY, Séverine CARON, Catherine COLLET, Gaëlle DELESTRE, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN, Corinne NOEL et Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation: 28/05/2020

Date d'affichage : 28/05/2020

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Madame Corinne NOEL est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30

Après lecture du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Délibération 2020/018

Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux articles 22, 23, 24, 25 du code des marchés publics, issus du décret n°2006-975 du 1^{er} aout 2006 modifié, le conseil municipal décide de nommer au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus, à l'unanimité,

Membres titulaires :

- M. Fabrice GAMELIN
- M. Franck ERNST
- M. Yves BOSVAL

Membres suppléants :

- M. Baptiste JULY
- M. Pierre ALEXANDRE
- Mme Corinne NOEL

Délibération 2020/019

Commission Communale des Impôts Directs

Les services des Impôts demandent la nomination de 12 délégués titulaires dont 2 hors commune et 12 délégués suppléants dont 2 hors commune afin que la Direction des Finances Publiques établisse une liste de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs de Cottévrard.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires :

- M. Hubert PAUMIER
- Mme Catherine VATINEL
- M. Gilles COLLET
- M. Cyril PERRIER
- Mme Nadia ADAM
- M. Olivier LE NEGRATE

- M. Emmanuel GUILBERT (Bosc Bérenger)
- Mme Brigitte POCHON (Tôtes)
- M. Yves BOSVAL
- M. Charles ROUSSIGNOL
- Mme Colette ANCELLE
- Mme Gaëlle DELESTRE

Suppléants :

- Mme Karine ANCELIN
- Mme Lucette GAMELIN
- M. Jean-Claude SIMOTTEL
- Mme Nadège HUMBERT
- Mme Christelle MORELLE
- Mme Alexandra LENOIS
- M. Aurélien BOSVAL (Bosc Bérenger)
- M. Emmanuel DUHAMEL (St-Martin-Osmonville)
- M. Pierre ALEXANDRE
- M. Baptiste JULY
- Mme Séverine CARON
- Mme Catherine COLLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le Maire ci-dessus.

Délibération 2020/020

Commissions communales

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- **Affaires sociales**
- **Affaires scolaires**
- **Urbanisme et Infrastructure :**
 - Sous-commission Voirie, Eclairage public, RNU, Bâtiment-Locaux-Salle polyvalente, Cimetière, Terrains communaux, Station d'épuration, Pluvial
 - Sous-commission Marnières, Eoliennes, Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), Réseau d'eau potable, Contentieux
 - Sous-commission sécurité routière
- **Animation et Communication**
- **Administration :**
 - Sous-commission Impôts et Finances
 - Sous-commission Gestion du Personnel

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- **Affaires sociales**
- **Affaires scolaires**
- **Urbanisme et Infrastructure :**
 - Sous-commission Voirie, Eclairage public, RNU, Bâtiment-Locaux-Salle polyvalente, Cimetière, Terrains communaux, Station d'épuration, Pluvial
 - Sous-commission Marnières, Eoliennes, Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), Réseau d'eau potable, Contentieux
 - Sous-commission sécurité routière
- **Animation et Communication**
- **Administration :**
 - Sous-commission Impôts et Finances

Sous-commission Gestion du Personnel

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum cinq membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES
<p>Urbanisme et Infrastructure</p> <p>Sous-commission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marnières - Eoliennes - DECI (défense incendie) - contentieux - Réseau d'eau potable <p>Sous-commission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie - Eclairage public - RNU - Bâtiment-Locaux-Salle polyvalente - Cimetière - Terrains communaux - Station d'épuration - Pluvial <p>Sous-commission sécurité routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Catherine COLLET - Pierre ALEXANDRE - Charles ROUSSIGNOL - Yves BOSVAL <ul style="list-style-type: none"> - Franck ERNST - Fabrice GAMELIN - Pierre ALEXANDRE - Yves BOSVAL - Charles ROUSSIGNOL <ul style="list-style-type: none"> - Catherine COLLET - Yves BOSVAL - Gaëlle DELESTRE - Charles ROUSSIGNOL - Baptiste JULY
<p>Affaires scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires Scolaires et Périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Corinne NOEL - Catherine COLLET - Gaëlle DELESTRE
<p>Affaires sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les organismes ou associations communales et intercommunales à but social - Relations avec les personnes en difficulté - Actions en faveur des Aînés 	<ul style="list-style-type: none"> - Colette ANCELLE - Séverine CARON
<p>Animation et Communication</p> <p>Manifestations communales et culturelles</p> <p>Communication interne et externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séverine CARON - Colette ANCELLE - Gaëlle DELESTRE - Fabrice GAMELIN

Administration - Sous-commission Impôts et Finances - Sous-commission Gestion du Personnel	- Catherine COLLET - Corinne NOEL - Fabrice GAMELIN - Pierre ALEXANDRE
---	---

Délibération 2020/021

Nomination des délégués au Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Grigneuseville et de Bellencombre

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Fabrice GAMELIN 11 (onze) voix
- M. Pierre ALEXANDRE 11 (onze) voix

Suppléants :

- M. Charles ROUSSIGNOL 11 (onze) voix
- Yves BOSVAL 11 (onze) voix,

M. Fabrice GAMELIN et M. Pierre ALEXANDRE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

M. Charles ROUSSIGNOL et M. Yves BOSVAL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Grigneuseville

Délibération 2020/022

Nomination d'un référent au Syndicat du Bassin versant de l'Arques

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité ;

Considérant qu'il convient de désigner un Référent

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Charles ROUSSIGNOL : 11 (onze) voix

M. Charles ROUSSIGNOL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé référent.

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat du Bassin versant de l'Arques

Délibération 2020/023

Nomination des délégués au SIVOS du Mont Joyet

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité ;

Considérant qu'il convient de désigner quatre personnes sans distinction entre titulaires et suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Catherine COLLET : 11 (onze) voix
- Mme Corinne NOEL : 11 (onze) voix
- Mme Gaëlle DELESTRE : 11 (onze) voix
- Mme Colette ANCELLE : 11 (onze) voix

Mme Catherine COLLET, Mme Corinne NOEL, Mme Gaëlle DELESTRE, Mme Colette ANCELLE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées délégués.

Cette délibération sera transmise au président du SIVOS du Mont Joyet.

Délibération 2020/024

Nomination des délégués au Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Corinne NOEL : 11 (onze) voix

Suppléant :

- Mme Gaëlle DELESTRE : 11 (onze) voix

Mme Corinne NOEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Mme Gaëlle DELESTRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant.

Délibération 2020/025

Nomination des délégués au Syndicat intercommunal d'énergie de Seine-Maritime (SDE76)

Le conseil municipal de la commune de Cottévrard

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Titulaire : – M. Pierre ALEXANDRE : 11 (onze) voix

– Mme Catherine COLLET : 11 (onze) voix

Suppléant :

Mme Catherine COLLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

M. Pierre ALEXANDRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat intercommunal d'énergie de Seine-Maritime.

Délibération 2020/026

Nomination d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Colette ANCELLE déléguée au CNAS, organisme équivalent au comité d'entreprise du personnel communal.

Délibération 2020/027

Nomination des délégués au Syndicat Inter Départemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA)

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Titulaire : Suppléant :

– M. Charles ROUSSIGNOL : 11 (onze) voix

– Mme Catherine COLLET : 11 (onze) voix

M. Charles ROUSSIGNOL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Mme Catherine COLLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat Inter Départemental de l'Eau Seine Aval.

Questions diverses :

STEP :

La SATESE procédera à un bilan « 24 heures » sur la station d'épuration le 17 juin à 10h.

DECI :

Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, la commune doit procéder à la vérification des débits d'eau des bornes incendie.

Monsieur le Maire propose de demander à la commune de Bosc-le-Hard une mutualisation ce qu'accepte à l'unanimité les membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'organiser une présentation de la nouvelle équipe à la population et rappelle que la fête des mères n'a pas pu avoir lieu en raison du confinement et souhaite également qu'une fleur soit remise aux mamans de la commune ce qu'accepte le conseil. Après délibération, en raison du plan de déconfinement et des vacances d'été, le Conseil décide de fixer cette manifestation au vendredi 11 septembre 2020 à 18h30.

Centre de Loisirs :

Monsieur le Maire informe le conseil que le Centre de loisirs ouvrira du 6 au 31 juillet 2020 et qu'un nouveau Directeur, Monsieur Sébastien CALLAC, a été nommé en remplacement de Monsieur CHEVALLIER.

Un message a été diffusé sur « panneaupocket » et sur le site de la commune aujourd'hui pour prévenir la population.

Point sur l'école :

Madame Collet informe le conseil que deux classes vont ouvrir sur le site de Critot à compter du lundi 8 juin 2020 et que, pour l'instant, le site de Rocquemont reste fermé.

La prochaine réunion syndicale aura lieu le 8 juin à 20h30.

Problème de nuisances :

Monsieur le Maire informe qu'il a des problèmes de voisinage, que la gendarmerie est déjà intervenue et qu'une pétition est actuellement en cours contre un riverain.

Il précise également que des véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.